

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Fréchette

<https://www.cadre21.org/membres/c23ec13b6c0604b3ff1ce80b>

Date d'obtention : 2022-01-19 21:07:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, il faut parler à l'auteur du signalement et à la victime. Ensuite, il faut évaluer la situation en questionnant sans porter de jugement et en respectant les étapes de la méthode Sexto. Puis, il faut vérifier l'information auprès des autres jeunes impliqués en remplissant la grille d'évaluation. En tout temps, se questionner sur l'intention (impulsive ou malveillante). S'il s'agit d'un acte malveillant, contacter les services de police afin qu'il rencontre le jeune et confisquer le cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Première mise en situation:

Je retiens qu'il est essentiel de rencontrer tous les acteurs impliqués (vérifier l'amorce, nature, intention et étendue) et de poursuivre les démarches avec les policiers-écoles afin de supprimer les photos compromettantes même s'il ne s'agit pas d'un contexte malveillant. Également que l'une des clés pour sensibiliser les jeunes est la prévention.

Deuxième situation:

Je retiens qu'il est nécessaire de poursuivre la démarche Sexto auprès des élèves impliqués même s'il ne s'agit pas de pornographie juvénile. Ceci afin de préserver l'intégrité physique et psychologique de ou des élèves impliqués.

Troisième situation::

Qu'il est nécessaire d'aller au bout de nos interventions avec tous les acteurs impliqués. Cela nous permet d'avoir le portrait le plus juste possible de l'étendue de la situation et de faire toutes les interventions afin que l'intégrité physique et psychologique du jeune soit préservée. Toutes les personnes impliquées, de près doivent être rencontrées afin de mieux comprendre et mieux intervenir. Il est nécessaire de faire appel au service de police lorsque nous jugeons qu'il s'agit d'une action malveillante.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Protéger les personnes impliquées dans la situation.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

